

AVIS D'EXAMEN

Examens du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) et du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) session 2013

Division
 des Examens et Concours

VR/DEXCO/FB/KH
 n° 3211/ 134

Affaire suivie par
 HMALOKO Katia
 Bureau 220
 Téléphone
 (687) 26.61.74
 Fax
 (687) 26.61.73
 Mét.
 Khmaloko
 @ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds
 BP G4
 98848 Nouméa Cedex

Conformément aux arrêtés du 04 novembre 1999 (B.O n° 40 du 11 novembre 1999) relatifs au brevet d'initiation aéronautique (BIA) et au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA), une session d'examen sera organisée le mercredi 22 mai 2013 sur la base des sujets nationaux.

Le registre des inscriptions est ouvert du 04 février 2013 au 23 mars 2013 (note de service n° 2013-011 du 29 janvier 2013, publiée au B.O n° 6 du 07 février 2013).

L'ordre des épreuves et les principes de notation sont les suivants :

Pour le brevet d'initiation aéronautique : durée totale des épreuves : 2 heures 30

MATIERES	NOMBRE DE QUESTIONS A UN POINT
1. Aérodynamique et mécanique du vol	20
2. Connaissance des aéronefs	20
3. Météorologie	20
4. Navigation, sécurité des vols	20
5. histoire de l'aéronautique et de l'espace	20
Epreuve facultative : 30 minutes définie par le responsable du CIRAS	

Le total des épreuves obligatoires est de 100. Seuls les points supérieurs à 10, obtenus à l'épreuve facultative, seront pris en compte.

Le BIA est ouvert aux candidats âgés de 13 ans au moins à la date où ils se présenteront à l'examen.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique : durée totale des épreuves 3 heures

MATIERES	NOMBRE DE QUESTIONS A UN POINT
1. Aérodynamique et mécanique du vol	20
2. Connaissance des aéronefs	20
3. Météorologie	20
4. Navigation, sécurité des vols	20
5. Histoire de l'aéronautique et de l'espace	20
Toute épreuve facultative définie par le responsable du CIRAS	

Le total des épreuves obligatoires est de 100. Seuls les points supérieurs à 10, obtenus à l'épreuve facultative, seront pris en compte.



2/2

INSCRIPTIONS : sur dossier uniquement

du lundi 04 février 2013 au vendredi 22 mars 2013

Les dossiers d'inscriptions sont à télécharger sur le site www.ac-noumea.nc, à retirer auprès des établissements pour les candidats scolaires ou sur demande au Vice-Rectorat, division des examens et concours, BP G4, 98848 Nouméa Cedex.

DATE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Vendredi 22 mars 2013, 16 heures 00

Le dossier complet devra être déposé au Vice-Rectorat, division des examens et concours (avant 16h00), ou posté en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée au plus tard le **vendredi 22 mars 2013, le cachet de la poste faisant foi**.

Attention, tout envoi hors délai ne pourra être pris en compte ; A noter que le timbre à date de l'établissement ou service d'exercice ne saurait être accepté en lieu et place du cachet de la poste.

DATE DES EPREUVES :

Mercredi 22 mai 2013

Nouméa, le 21 FEV. 2013



Pour le Vice-Recteur
Le Chef de la Division
Des Examens et concours

Frédéric BLAISE